

Décision Générale colonial

Décision n° 709 1 juillet 1952

n° 709 1

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 1 juillet 1952
Numéro JO n° 8 du 01/08/1952	Date du numéro 1 août 1952

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de dix (10) moin, pour en jouir dans la Métropole, est accordé à M. Raffaneau (Charles), Ingénieur en chef de 2e classe du cadre général des.Travaux publics de la France d'Outre-Mer, Directeur des Travaux publics de la Côte Française des Somalis. Une réquisition de passage par voie aérienne Djibouti-Paris et une réquisitionpar voie ferrée.Paris-Saint-Jean-d'Angély (Cha rente-Maritime) seront délivrées à l'intéressé qui voyagera accom pagné de son épouse (groupe I).